

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL
DU SMTIC DU 14 OCTOBRE 2014**

Le mardi 14 octobre à 10h00, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, Président, assisté par M. Jean-Pierre CORBISEZ, 1^{er} Vice-président.

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent DUPORGE ; M. Michel BOUCHEZ ; M. Bernard OGIEZ ; M. Yvon LEJEUNE ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Eugène BINAISSE ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Jean HAJA jusqu'au point relatif à la désignation des membres du comité de pilotage de la CAO mutualisée dans le cadre de la convention de groupement de commandes avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX ; Mme Mauricette D'HERMY ; Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT ; M. Philippe MILOSZYK ; M. Bernard CAILLIAU pour le débat d'orientations budgétaires ; Mme Janine PROOT

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Daniel DELCROIX, 2nd Vice-président ; M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. François LEMAIRE ; M. Jean-Luc DAUCHY ; M. Philippe KEMEL ; M. Patrick DEFRANCO ; M. Alain WACHEUX ; Mme Annick DUHAMEL

Suppléant(s) présent(s) : Mme Donata HOCHART ; Mme Naceira VINCENT ; Mme Samia GACI ; M. Alain MASSON ; M. Nicolas COUSSEMENT

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : M. Alain LHERBIER ; M. Sylvain ROBERT ; M. Daniel KRUSZKA ; Mme Annie FLAMENT ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER ; Mme Sabine VAN HEGHE ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Maurice LECOMTE ; M. René MARTIN ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Jean-Paul SEULIN

Pouvoirs / Représentations : M. Jean-Paul DECOURCELLES représenté par Mme Naceira VINCENT ; M. François LEMAIRE représenté par Mme Samia GACI ; M. Jean-Luc DAUCHY représenté par Mme Donata HOCHART ; M. Philippe KEMEL représenté par M. Alain MASSON ; M. Patrick DEFRANCK représenté M. Nicolas COUSSEMENT

Invité(s) Présent(s) : M. José GULINO, DGS de la CALL ; M. Jean-Pierre QUARGNUL Directeur de Cabinet du Président de la CAHC ; Monsieur Thierry COULOMBEL, Directeur de Cabinet du Président d'Artois Comm. ; Monsieur Gaston DROLEZ, DGS d'Artois Comm.

Secrétaire : Mme Janine PROOT

Administration : H. MARBACH, G. DEPRET, E. JEANNE, L. MAUDRICH, P. BARBELETTE, V. BABIC

Le comité syndical :

1°) **Approuve** le compte rendu du comité syndical du 14 octobre 2014 ;

2°) **A pris connaissance** du relevé des décisions du Président (n°11/2014/DP à 13/2014/DP) et du Bureau syndical (03/2014/BS) ;

3°) **A débattu** des orientations générales du budget de l'exercice 2015 ;

4°) **Applique** le taux de versement transport aux entreprises et administrations de plus de 9 salariés dont le lieu de travail est situé sur le périmètre de transport urbain du SMTC Artois-Gohelle, **fixe** le taux de versement transport à 1,5% de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2015, **précise** que le comité syndical sera amené à délibérer ultérieurement pour porter le taux de versement transport à 1,6% de la masse salariale à compter du 1^{er} juillet 2016, **précise** également que les employeurs qui assurent le transport intégral de leurs salariés ou qui les logent seront remboursés au prorata des effectifs transportés ou logés par rapport à l'effectif global, et **décide** de ne pas prélever de frais de dossier pour les demandes de remboursement du versement transport.

ADOPTÉ à la majorité de 16 voix pour, 1 voix contre
(Mme Marguerite DEPRez-AUDEBERT), 0 abstention - n°114/2014

6°) **Autorise** le Président du SMTC Artois-Gohelle à signer le marché relatif à la consultation n°13SM14 concernant la maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un nouveau dépôt de bus sur la zone d'activités Quadraparc avec le groupement conduit par mandataire Ferrand Sigal Architectes, à procéder à la notification et prendre toute mesure relative à son exécution et **précise** que le taux de rémunération du maître d'œuvre est de 11,95 % pour une enveloppe prévisionnelle de travaux s'élevant à 13 900 000,00 € HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 voix) - n°115/2014

7°) **Autorise** le Président du SMTC Artois-Gohelle à signer le marché relatif à la consultation n°13SM68 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du dépôt de bus à Houdain avec le groupement conduit par la société AVANTPROPOS, à procéder à la notification et à toute mesure relative à son exécution et **précise** que le taux de rémunération du maître d'œuvre pour la mission de base est de 11,01% pour une enveloppe prévisionnelle de travaux s'élevant à 9 500 000,00 € HT ; par ailleurs, le forfait de rémunération pour les missions complémentaires est de 355 000€ HT soit 426 000€ TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 voix) - n°117/2014

8°) **Décide** de ne pas appliquer de pénalités de retard à la société Transitec compte tenu du fait que cette dernière n'est nullement impliquée dans le retard pris dans l'élaboration du plan de déplacements urbains, et qu'elle a fait preuve de toutes les diligences nécessaires dans le cadre de ce marché et **demande** au Président du SMT de mettre en paiement la facture de la société Transitec relative au solde du marché n°20071201.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 voix) - n°118/2014

9°) **Autorise** le Président du SMT à résilier le marché n°12SM37 relatif aux études complémentaires pour l'établissement du plan de déplacements urbains sur le fondement de l'article 32.1.h) du CCAG Prestations intellectuelles, **précise** que, conformément aux dispositions de l'article 32.2 du CCAG Prestations intellectuelles, une mise en demeure, assortie d'un délai d'exécution, sera préalablement notifiée au titulaire et que le Président du SMT ne pourra prononcer la résiliation qu'à la condition que le titulaire n'ait pas satisfait à ses obligations dans le délai fixé par la mise en demeure.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 voix) - n°119/2014

10°) **Procède** à la désignation d'un membre du comité syndical au sein de la commission d'appel d'offres mutualisée dans le cadre du groupement de commandes avec la SEM Territoires Soixante-Deux et de son suppléant :

| Titulaire CAO | Suppléant CAO |
|-----------------|------------------|
| Daniel DELCROIX | Daniel MACIEJASZ |

Et **procède** à la désignation d'un membre du comité syndical au sein du comité de pilotage de ce groupement et de son suppléant :

| Titulaire comité de pilotage | Suppléant comité de pilotage |
|------------------------------|------------------------------|
| Laurent DUPORGE | Daniel MACIEJASZ |

ADOPTÉ à la majorité de 16 voix pour, 0 voix contre,
1 abstention (M. Jean HAJA) - n°120/2014

10°) **Instaure** une commission spécialisée « matériel roulant », comprenant 6 membres, en plus du Président du SMT, président de droit de la commission, **procède** à la désignation, dans le respect du principe de représentation proportionnelle des membres de la Commission « Matériel roulant » :

- Philippe MILOSZYK (délégué Artois Comm.) - Vice-président de la commission
- Daniel DELCROIX (délégué Artois Comm.)
- Jean-Pierre CORBISEZ (délégué CAHC)
- Eugène BINAISSE (délégué CAHC)
- Bernard OGIEZ (délégué CALL)
- Yvon LEJEUNE (délégué CALL)

Et **précise** que les délégués suppléants suivants, volontaires pour intégrer cette instance, seront associés aux travaux de la commission, et qu'ils pourront y siéger avec voix délibérative dès lors qu'ils seront amenés à suppléer un des membres de leur intercommunalité désignés ci-dessus:

- Nicolas COUSSEMENT (délégué suppléant CAHC)
- Samia GACI (déléguée suppléante CALL)
- Naceira VINCENT (déléguée suppléante CALL)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 voix) - n°116/2014